

Kevin BOVIER

LES ANNOTATIONES DE GLARÉAN À SALLUSTE ET LA TRADITION EXÉGÉTIQUE¹

Glaréan était professeur à Fribourg-en-Brisgau depuis neuf ans lorsque ses *Annotationes* à Salluste parurent à Bâle, en 1538². Avant cela, l'humaniste suisse avait commenté les œuvres de Donat (1527), Denys d'Halicarnasse (1532), Horace (1533) et Ovide (1534)³ ; d'autres exégèses suivront rapidement, comme celles dédiées à César (1538), Tite-Live (1540) ou encore Térence (1540). Certains de ces commentaires ont fait l'objet d'études spécifiques⁴, mais ce n'est pas le cas des annotations à Salluste, qui fournissent pourtant des indications importantes sur la manière dont cet historien était lu et expliqué à la Renaissance. Le commentaire de Glaréan s'inscrit en effet dans une longue tradition herméneutique ; le but de cet article sera précisément de montrer les particularités de l'exégèse glaréanienne consacrée à Salluste, par rapport à celle de ses prédécesseurs.

SALLUSTE À L'ÉCOLE

Les spécificités de la tradition sallustéenne s'esquissèrent déjà dans l'Antiquité. Après la mort de l'historien, en effet, ses œuvres entrèrent dans le canon littéraire et surtout scolaire. Son style, caractérisé par les asymétries et les archaïsmes, représentait une alternative à celui de Cicéron ou, dans le genre historiographique, à celui de Tite-Live⁵. De ce fait, le latin sallustéen était réputé plus difficile à comprendre que celui d'autres auteurs scolaires, si bien que Quintilien, dans son *Institution oratoire* (II, 5, 19), avertit que sa lecture ne convient pas aux débutants :

Ego optimos quidem et statim et semper, sed tamen eorum candidissimum quemque et maxime expositum uelim, ut Liuium a pueris magis quam Sallustium (et hic historiae maior est auctor, ad quem tamen intellegendum iam profectu opus sit).

¹ Je remercie le professeur Damien Nelis pour sa relecture attentive.

² In C. Crispi Sallustii historici clarissimi, quae adhuc extant historiarum fragmenta, Henrici Glareani Helvetii Annotationes, Bâle, A. Cratander, 1538 [USTC 665369].

³ Pour une liste exhaustive, consulter « Catalogue of Glarean's works », *Heinrich Glarean's Books : The Intellectual World of a Sixteenth-Century Musical Humanist*, éd. I. Fenlon, I. M. Groote, Cambridge, Cambridge UP, 2013, p. 335-338. On signalera cependant que le *Commentariolus* à la *Germanie* de Tacite (1519) mentionné dans cette liste (p. 335) n'est pas de Glaréan, mais de Rhenanus ; Fenlon et Groote prétendent que la paternité de cet ouvrage est mentionnée dans l'épître dédicatoire de Froben à Zwingli. En réalité, Froben dit seulement que l'auteur est l'un de ses amis (*ex amicis nostris quidam*, p. 43) et signale plus loin que Heinrich Glaréan et Joachim Vadian ont accompli un travail identique (*hanc eadem rem agunt*, p. 44). Le contenu du commentaire correspond en outre nettement plus aux intérêts de Beatus Rhenanus qu'à ceux de Glaréan.

⁴ J.-C. Margolin, « Glaréan, commentateur du *De bello Gallico* », *Présence de César. Hommage au doyen M. Rambaud*, éd. R. Chevallier, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 183-212 ; Cl. Wiener, « Glarean's Didactic Approach to Horace and his Critical Review of Classical and Modern Commentaries », *Heinrich Glarean's Books*, p. 223-247 ; M. Crab, *Exemplary reading : printed Renaissance commentaries on Valerius Maximus (1470-1600)*, Zurich, LIT, 2015, p. 173-206 (sur le commentaire de Glaréan à Valère-Maxime) ; K. Bovier, « Rétablir la métrique de Térence au XVI^e siècle : le cas du *Iudicium* de Glaréan (1540) », *Anabases*, 29, 2019, p. 93-105.

⁵ Voir Quintilien, *Institution oratoire*, X, 1, 101-102, qui compare les qualités respectives de Tite-Live et de Salluste.

Pour ma part, je voudrais certes que [les débutants lisent] immédiatement et constamment les meilleurs auteurs, mais surtout ceux d'entre eux qui sont les plus limpides et les plus abordables ; par exemple, dès l'enfance, plutôt Tite-Live que Salluste (et pourtant celui-ci est un plus grand historien ; mais il faudrait alors être plus avancé pour le comprendre)⁶.

Malgré ces réserves, les œuvres de Salluste, comme celles d'autres auteurs scolaires, étaient couramment commentées par le *grammaticus*, qui en expliquait le texte mot à mot⁷. Ce succès perdura au Moyen Âge : Étienne Rouziès signale par exemple que Salluste est souvent qualifié d'*auctor grammaticalis* ou *scholasticus* dans les catalogues de bibliothèques des XIII^e et XIV^e siècles⁸. À la Renaissance, l'historien a toujours sa place tant en classe que dans les traités pédagogiques. Érasme estime certes que la connaissance de cet auteur n'est pas nécessaire pour l'apprentissage du latin, mais il ne l'exclut pas non plus du canon scolaire⁹. Quant à Juan Luis Vivès, dans son *De ratione studii puerilis*, il suit les pas de Quintilien et recommande Salluste aux élèves qui possèdent déjà les bases du latin¹⁰. Glaréan, lui, se montre peu loquace sur l'apport de Salluste aux études, si l'on excepte une phrase de l'épître dédicatoire dans laquelle il prévient « le jeune érudit » que « cet auteur est plus profitable pour affermir et consolider son style que pour pouvoir s'exprimer brièvement¹¹. » De l'Antiquité à la Renaissance, la lecture des textes sallustéens devait donc permettre aux élèves de renforcer leur maîtrise du latin, en particulier à l'écrit.

DE LA TRADITION SCOLAIRE AUX PREMIERS COMMENTAIRES

Cette utilité scolaire a donné lieu à une riche postérité, à commencer par un grand nombre de manuscrits conservés¹². Avec l'arrivée de l'imprimerie, les éditions et les commentaires se multiplient rapidement ; ce succès se manifeste également par la parution de recueils de sentences tirées des œuvres de l'historien¹³. Beaucoup d'humanistes, d'enseignants et d'étudiants ont laissé des exemplaires annotés de leur main. Quant aux commentaires imprimés, ils sont souvent publiés en vue d'un usage pédagogique et combinent grammaire, rhétorique, philosophie morale, explications de personnages et d'événements historiques ; les propositions d'émendation sont plus rares. Le premier de ces commentaires, paru à Venise en 1491 sous le nom de Lorenzo Valla, porte sur la *Conjuración de Catilina*¹⁴ ; si son attribution à Valla fait toujours débat aujourd'hui, il a néanmoins connu un grand succès

⁶ Les traductions de cet article sont de mon fait.

⁷ P. J. Osmond, « Sallustius Crispus, Gaius », *Catalogus Translationum et Commentariorum*, vol. VIII, éd. V. Brown, Washington, Catholic University of America Press, 2003, p. 189.

⁸ É. Rouziès, « Salluste dans les bibliothèques du XV^e siècle », *D'une Antiquité l'autre. La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e au XIX^e siècle*, éd. C. Volpillac-Augier, Lyon, ENS, 2006, p. 45.

⁹ Érasme, *De ratione studii*, Louvain, T. Martens, 1512 [USTC 400310], fol. Aiii v : *Rursum inter Latinos quis utilior loquendi auctor quam Terentius [...]. Proximus locus erit Vergilio, tertius Horatio, quartus Ciceroni, quintus C. Caesari. Sallustium si quis adjungendum arbitrabitur, cum hoc non magnopere contenderim.*

¹⁰ J. L. Vivès, *Introductio ad sapientiam. Satellitium sive symbola. Epistolae duae de ratione studii puerilis...*, Paris, S. de Colines, 1527 [USTC 145850], p. 59 v : *Sallustius [...] frequens est in manibus puerorum, sed mihi aptior videtur provecioribus.*

¹¹ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 5-6 : *Hoc unum tamen sciat studiosus adolescens, majorem ex hoc auctore fructum esse ad firmandum consolidandumque stylum, quam ut paucis dici queat.*

¹² É. Rouziès, « Salluste dans les bibliothèques », p. 29-30, donne le chiffre de sept cent quatre-vingts manuscrits. L. D. Reynolds affirme quant à lui qu'il y en a plus de cinq cents (*C. Sallusti Crispi Catilina, Iugurtha, Historiarum Fragmenta Selecta, Appendix: Sallustiana*, Oxford, Oxford UP, 1991, p. vi).

¹³ Par exemple celui d'Ulrich von Hutten, *C. Sallustii et Q. Curtii Flores*, Strasbourg, 1528 [USTC 617647], que Glaréan mentionne dans son épître dédicatoire (*In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 3-4) : *Collegerunt quidam flosculos ex eo [i.e. Sallustio], verbis eis saepe corrupte citatis, ut editio nupera florum in hunc auctorem, quae Hutteno ascribitur.*

¹⁴ *C. Crispi Sallustii bellum Catilinarium cum commento Laurentii Vallensis*, Venise, F. Pinzi, 1491 [USTC 991411].

éditorial¹⁵. S'y ajoutent en 1495 les *Commentaria in Bellum Iugurthinum* de Giangrisostomo Soldi rédigés dans les années 1469-1470 et dont la fonction pédagogique est explicite : l'auteur prétend en effet les avoir écrits afin que son frère puisse enseigner plus commodément cette œuvre de Salluste¹⁶. Enfin, en 1504, c'est au tour de l'humaniste gantois Josse Bade de publier une *Explanatio familiaris* du *Catilina* et du *Jugurtha*¹⁷. Ces trois amples commentaires ont en commun l'approche ligne par ligne du texte et un contenu centré sur la paraphrase, l'explication grammaticale et rhétorique, mais aussi des approfondissements sur l'histoire, les institutions et parfois la morale. Glaréan utilise ces commentaires, mais se montre beaucoup plus sélectif dans son choix des passages à annoter¹⁸.

LES ANNOTATIONES DE GLARÉAN

L'édition

Glaréan n'est pas le premier à s'intéresser aux écrits de l'historien, mais, comme l'examen de ses notes le montrera, il essaie de se démarquer de ses prédécesseurs. Il publie ses *Annotationes* à Salluste en 1538 à Bâle, chez l'imprimeur-libraire Andreas Cratander. Le volume en question est un in-octavo de quatre-vingt-quinze pages, dont vingt-quatre sont consacrées à la *Conjurat[i]o[n]e de Catilina*, cinquante-six à la *Guerre de Jugurtha*, trois à l'invective contre Cicéron et six à la réponse de Cicéron. Le texte de Salluste en est absent, ce qui constitue sans doute une stratégie délibérée de la part de l'imprimeur. En effet, dans l'avis au lecteur qui se trouve immédiatement après la page de titre, Cratander explique avoir ajouté en marge du commentaire un système de références (par page et par ligne) au texte qu'il a édité en 1529¹⁹ ; il incite de ce fait les lecteurs à se procurer son édition. Le passage tiré du texte sallustéen est présenté sous forme de lemmes en caractères romains ; la note proprement dite s'en distingue par un retour à la ligne et des caractères italiques.

Aucune source ne fournit de renseignements sur la genèse de ce commentaire, pas même l'épître dédicatoire de Glaréan adressée à Johann Werner von Reischach. On ignore si son exégèse découle de l'enseignement académique de Glaréan et à quelle date il en a entrepris la rédaction. Tout juste peut-on affirmer que celle-ci dut avoir lieu entre la parution de l'édition de Cratander en 1529 (à laquelle le commentateur se réfère) et la composition de l'épître dédicatoire des *Annotationes* le 1^{er} novembre 1537. Comme Glaréan avait quitté Bâle au début de l'année 1529, c'est vraisemblablement à Fribourg qu'il prépara son ouvrage.

Annotations contre commentaire

Au moment d'évoquer la forme que va prendre son travail herméneutique, Glaréan distingue deux types d'exégèse : il prétend écrire des « annotations » et non un « commentaire », ce qui l'amène à passer sous silence beaucoup de détails explicatifs²⁰. L'enjeu de cette opposition apparaît plus clairement dans la préface à son commentaire sur Denys d'Halicarnasse, paru quelques années plus tôt, en 1532 :

¹⁵ Sur ce commentaire, voir l'article de P. J. Osmond, « The Valla Commentary on Sallust's *Bellum Catilinae* : Questions of Authenticity and Reception », *On Renaissance Commentaries*, éd. M. Pade, Hildesheim, Olms, 2005, p. 29-48.

¹⁶ C. Crispi Salustii bellum Iugurthinum cum commentariis preclarissimi fratris Ioannis Chrysostomi Soldi Brixiani, Brescia, B. Misinta pour A. et G. Britannico, 1495 [USTC 991405], fol. Eiiir : *Dedi operam, mi frater, ut Salustii de bello Iugurthino interpretationem incobarem, ut haberes quod et utiliter legeres et commode doceres.*

¹⁷ Caius Crispus Sallustius ab Ascensio familiariter explanatus [...], Paris, J. Bade, J. Petit, 1504 [USTC 182604].

¹⁸ Pour une vue d'ensemble de la fortune de Salluste, voir P. J. Osmond, « Sallustius Crispus, Gaius », p. 186-217.

¹⁹ C. Crispi Sallustii de conjuratione Catilinae historia. Ejusdem de bello Iugurthino [...], Bâle, A. Cratander, 1529 [USTC 617582].

²⁰ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 36 : *Multa etiam dissimulo, quia annotationes scribimus, non commentum.*

*In commentariis tamen longe major licentia expatiandi et ingenii ostentatio esse solet. At in annotationibus saepe major utilitas ad lectorem redit minusque fastidii est*²¹.

Dans les commentaires, pourtant, la liberté de s'épancher et l'étalage d'érudition sont d'ordinaire bien plus grands. Mais dans les annotations, souvent, une plus grande utilité échoit au lecteur et la lassitude est moins présente.

En d'autres termes, Glaréan privilégie la brièveté et la pertinence des *annotationes* aux savantes digressions des *commentarii* ; les premières présentent, en outre, l'avantage de satisfaire les besoins du lecteur sans le lasser. Cet idéal exégétique, comme on va le voir, se répercute sur le contenu des *Annotationes* à Salluste.

Correction (et éclaircissement) du texte sallustéen

Dans l'épître dédicatoire qui précède ses *Annotationes* à César parues la même année, l'humaniste indique qu'elles visent à défendre la réputation de l'auteur antique, en corrigeant les erreurs qui se sont glissées dans les textes²². Cette préoccupation philologique se retrouve dans l'épître dédicatoire du commentaire à Salluste :

*Nequeo hercle satis admirari, cur in Sallustium [...] nemo hodie dignum lectu, quod sciam, quicquam tentarit, quo sanaret tot vulneribus a barbarie diutina confossum, tam mutilum, tam lacerum, ut, si a mortuis hodie resurgat, suorum scriptorum fragmenta agniturus quidem fuerit, sed haud absque lachrymis inspecturus*²³.

Je ne peux pas m'empêcher, par Hercule, de me demander avec étonnement pourquoi sur Salluste [...] personne à ce jour n'a rien tenté [d'écrire] qui soit digne de lecture, que je sache, pour guérir celui qu'une longue barbarie a percé, mutilé, déchiré de tant de coups que, s'il se relevait aujourd'hui d'entre les morts, il reconnaîtrait certes les fragments de ses écrits, mais il ne les regarderait pas sans verser de larmes.

L'orientation des *Annotationes* est dès lors très claire : il s'agira de restaurer le texte sallustéen qui s'est détérioré en raison de l'injure du temps (*temporum... injuria*) et de la témérité de certains demi-savants (*sciorum quorundam audacia*), comme Glaréan l'explique dans l'une de ses notes²⁴, reprenant ainsi à son compte un *topos* humaniste.

Concrètement, le commentateur essaie de repérer les incohérences du *textus receptus* et propose des corrections pour y remédier. Une note sur un passage du *Bellum Iugurthinum* (49, 4, 5) illustre cette méthode. Dans celui-ci, le consul Q. Caecilius Metellus, en descendant d'une colline, est sur le point de tomber dans une embuscade tendue par Jugurtha ([...] *cum interim Metellus ignarus hostium, monte digrediens cum exercitu conspicatur*²⁵) :

²¹ Dionysii Halicarnasei *Antiquitatum sive originum Romanarum libri XI a Lapo Birago Florentino Latine versi ac per Henricum Glareanum p. l. recogniti, ab innumerisque mendis repurgati et illustrati Annotationibus*, Bâle, J. Froben, 1532 [USTC 637653], fol. Zr.

²² In *C. Iulii Caesaris [...] commentarios de bello Gallico ac Civili, Henrici Glareani poetae laureati Annotationes*, Fribourg-en-Bresgau, J. Faber, 1538 [USTC 623401], fol. [A1]v : *Atqui hoc nobis actum est, ut intelligant lectores, annotationes non in auctorum calumniam, ut quidam falso opinantur, scribi, sed maxima ex parte in ipsorum defensionem, quorum libri temporum injuria corrupti ab erroribus vindicantur.*

²³ H. Glaréan, In *C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 3.

²⁴ H. Glaréan, In *C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 36 : *Nam non est mihi dubium multis in locis, temporum potissimum injuria ac sciorum quorundam audacia hunc auctorem mutilum, cujus exemplaria tam varia leguntur.*

²⁵ Les citations de Salluste sont toutes empruntées à l'édition sur laquelle s'appuyait Glaréan : *C. Crispi Sallustii de conjuratione Catilinae historia. Ejusdem de bello Iugurthino [...]*, Bâle, A. Cratander, 1529, p. 103.

[...] *Verum id magis mirandum, quomodo Metellus 'monte digrediens' hic dicatur, quem nusquam ascendentem descripsit. Sed neque semel hoc dixisse contentus author, bis paulo post repetit, ut hunc locum non dubitem prorsus corruptum*²⁶.

[...] De fait il faut plutôt se demander comment on peut dire ici que Metellus est descendu d'une colline que nulle part il n'est dit avoir gravie. Or l'auteur ne s'est pas contenté de le dire une fois, [mais] un peu plus loin il le répète une seconde fois ; je n'ai donc aucun doute sur le caractère très corrompu de ce passage.

Pour intervenir sur les passages ardu, Glaréan se fie à son intuition (*divinatio*), qui repose sur une solide connaissance du latin ; il privilégie les leçons les plus adaptées au sens général de la phrase et au style de l'auteur²⁷.

En revanche, les propositions des autres commentateurs suscitent souvent sa méfiance. En effet, comme dans d'autres de ses ouvrages, Glaréan les critique pour mieux mettre en valeur son propre travail. Dans le cas de Salluste, il s'en prend dans l'épître dédicatoire « aux commentateurs très longs d'un certain Soldi et de Bade », auxquels il reproche leur négligence des problèmes textuels. Et le Glaronnais d'avancer que l'usage quotidien de Salluste, à l'école et ailleurs, rend nécessaire l'intervention critique sur le texte ; car, à l'en croire, peu sont capables de remédier à sa corruption²⁸. En arrière-plan se trouve donc toujours l'opposition entre le commentaire fastidieux des exégètes du xv^e siècle et les annotations brèves et utiles de Glaréan pour rendre le texte intelligible. L'humaniste, en soulignant la grande diffusion des œuvres sallustéennes et leur importance dans la formation scolaire, veut persuader le lecteur du bien-fondé de sa démarche herméneutique.

Malgré cette défiance, Soldi, Bade et Valla sont les commentateurs les plus cités par Glaréan. L'humaniste suisse consulte leurs ouvrages pour connaître les variantes qu'ils proposent ou leur interprétation des passages difficiles de Salluste. Par exemple, à propos du lemme *improbis instabilisque videtur* (*Iug.* 67, 3, 6), Glaréan signale et rejette une variante à *instabilis* qui apparaît chez Bade (*instabilis*), puis clarifie le sens d'*instabilis* en citant Soldi²⁹. Malgré ces emprunts, les reproches adressés dans la préface resurgissent dans certaines notes où il se moque des commentateurs³⁰, ou les accuse de rêvasser au lieu de fournir des explications³¹.

Malgré les critiques qu'il émet envers ses prédécesseurs, Glaréan lui-même bute sur certaines difficultés et ne cherche pas coûte que coûte une solution. Alors qu'il hésite, par exemple, entre deux leçons, il fait preuve d'une prudence extrême : « Je ne donne aucune des deux leçons comme sûre, je n'en rejette aucune ; mais celle que j'avancerais, je ne dirais pas

²⁶ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 54.

²⁷ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 64 (à propos de *Iug.* 76, 3, 2) : *Si quid divinationi meae tribuendum, certe suspicor ita ab autore scriptum : 'insuper aggerem jacere, superque aggerem impositis turribus opus ministros tutari.' Quae lectio egregie sensum elicit, et auctoris stylo est conformis.*

²⁸ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 4 : *Transeo nunc Soldi cujusdam ac Badii longissima commenta, multis in locis nec coelum, nec terram attingentia, ut locorum, qui plurimi hic corrupti sunt, difficultates nihilominus vexent ac turbent lectorem. Male me habuit, ut verum fatear, cum quotidie in scholis praelegatur, in ore omnium, in manibus versetur, denique nemo sit qui illum non devorasse videri velit. Interrogati tamen multi de locis aliquot depravatis, ne verbum quidem dignum, οὐδὲ γρῦ, respondere queant.*

²⁹ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 61 : *Badius 'instabilis' legisse videtur, non recte mea quidem sententia. Soldus instabilem exponit valde sceleratum.*

³⁰ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 26 : *Risum hoc loco moverunt mihi jejuni illi commentatores in hunc auctorem.*

³¹ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 75 : *Commentatores verum sensum magis somniarunt, quam explicaverunt.*

que je la tiens pour assurée³². » À d'autres occasions, le commentateur laisse au lecteur le soin de juger par lui-même³³.

En plus des commentaires de ses prédécesseurs, Glaréan consulte des sources qu'il appelle *codices* :

Ad quae non nudam duntaxat conjecturam adferimus, sed historiae apud alios authores collationem, codicumque veterum fidem. Inter quos pervetustus unus Iulii Gothi [...] ; quem ipse e Biturigibus, cum illic sub Alciato doctissimo viro juris prudentiae strenue operam navaret, huc attulerat, ex Italia tamen antea in Galliam delatum³⁴.

Pour [résoudre ces difficultés textuelles], nous ne proposons pas seulement une conjecture pure et simple, mais une comparaison avec d'autres historiens et l'appui des vieux livres. Parmi eux, il s'en trouvait un très ancien appartenant à Julius Gothus [...]. De Bourges, il l'avait apporté lui-même ici, puisque là-bas, sous la conduite du très savant Alciat, il se consacrait énergiquement à la jurisprudence ; il l'avait pourtant emporté auparavant d'Italie en France.

On pourrait ainsi croire que Glaréan a collationné plusieurs manuscrits ; mais le terme *codices* est ambigu chez les humanistes, quand bien même il est accompagné d'un adjectif indiquant son ancienneté. Un *vetustus codex* peut parfaitement désigner une vieille édition imprimée. Dans le cas du document possédé par Julius Gothus, il semble qu'on ait affaire à un manuscrit, au vu de la description précise de son origine³⁵ ; il est peu probable que Glaréan ait pris la peine de retracer le parcours d'un imprimé (même ancien) qu'il pouvait se procurer assez aisément. Quant aux *veteres codices* mentionnés précédemment dans le passage, leur nature est probablement différente. Le *codex* de Gothus demeure en effet la source privilégiée du commentateur lorsque celui-ci cherche des variantes au *textus receptus* ; il me paraît donc raisonnable de penser que le Glaronnais n'avait pas d'autres manuscrits à sa disposition et que ces *veteres codices* étaient des éditions antérieures à celles de Cratander.

Parmi elles figure l'édition de référence de l'époque, à laquelle Glaréan s'attaque dans l'épître dédicatoire :

Aldus Manutius Venetiis ante aliquot annos editionem exhibuit, ut tum putabant, satis emendatam ; laudandam certe, si ad prioris seculi exemplaria edita conferatur. Verum si penitus introspexeris, Dii boni, quantum illic reperias errorum. Eam tamen nostrae aetatis librarii certatim, tanquam simiae, a viginti nunc annis imitati, ne latum quidem digitum ab ea discesserunt. Vnde factum est, si quis secus quam ea habebat, legeret, ut identidem audiret impudenter obgannientes : 'Aliter atque tu legis, habet litera Aldina.' Quasi piaculum commisisset, qui non statim illi acquievisset. Non existimo opus esse, ut adolescentes ad hunc frequentissime legendum invitem³⁶.

Il y a quelques années, Alde Manuce fit paraître à Venise une édition que l'on pensait suffisamment corrigée. On devrait certes en faire l'éloge, si on la comparait aux exemplaires publiés au siècle précédent. Mais si tu regardes attentivement à l'intérieur, bon Dieu, combien d'erreurs tu y trouveras ! Pourtant les imprimeurs de notre temps l'ont maintenant imitée à l'envi depuis plus de vingt ans, comme des singes ; ils ne s'en sont pas même écartés d'un doigt de large. De là, il advint que, si l'on avait une autre leçon que celle qu'elle comportait, on

³² H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 46 : *Neutram lectionem affirmo, neutram rejicio ; quam vero praeferam, non habeo quod certum dicam.*

³³ Voir par exemple H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 55 : *Commentatores nihil ad rem dicunt et nos conjecturas nostras referre nolumus ; lector ipse sibi iudicium suum reservet.*

³⁴ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 5.

³⁵ Je n'ai pas pu déterminer de quel manuscrit il s'agissait ni s'il existe encore.

³⁶ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 5.

entendait sans cesse les casse-pieds dire effrontément : ‘Le texte de l’aldine comporte une autre leçon que celle que tu lis.’ Comme si celui qui ne s’y fiait pas aussitôt commettait là un sacrilège.

Le jugement pour le moins sévère de Glaréan s’explique par son désir de valoriser l’édition de Cratander et surtout son propre commentaire.

Le caractère ambigu de l’appellation *codices* se vérifie dans une *annotatio* philologique : au lieu de mettre en lemme la leçon de l’édition de Cratander, Glaréan fournit une variante textuelle qui apparaît selon lui « dans les livres d’Alde et de Gothus³⁷. » Il s’agit évidemment de l’édition de Manuce et du manuscrit rapporté par Gothus, que le commentateur réunit sous la même appellation. La distinction entre manuscrit et livre imprimé était alors moins nette qu’aujourd’hui, car l’imprimerie était encore une invention récente.

On relèvera enfin qu’en matière philologique, Glaréan ne suit aucune source aveuglément, mais exerce toujours son esprit critique. C’est au commentateur (et parfois au lecteur) qu’il revient de trancher les débats, en fonction de la pertinence sémantique des variantes et de leur conformité avec le style de l’auteur.

Approfondissements

À côté de l’activité philologique, certes prédominante dans ce commentaire, Glaréan approfondit parfois des thématiques qui lui sont chères. Parmi elles, la géographie occupe une place importante : le commentateur apporte par exemple des précisions sur les lieux dans lesquels se déroulent les événements relatés par Salluste. De fait, l’humaniste reproche fréquemment à l’historien de commettre des approximations dans ce domaine :

Propius ad geographicam veritatem dixisset : ‘Ea fineis habet ab occidente fretum nostri maris et Oceani’. Verum hic auctor, quemadmodum et Livius, parum pensi haec habuit. C. autem Caesar apud Latinos et Herodotus apud Graecos haudquaquam haec neglexissent³⁸.

[Salluste aurait été] plus proche de la réalité géographique s’il avait dit : « [L’Afrique] a pour bornes, du côté occidental, le détroit qui relie notre mer à l’Océan ». De fait cet auteur, tout comme Tite-Live, a accordé trop peu d’importance à ces détails. César chez les Latins et Hérodote chez les Grecs ne les auraient, quant à eux, nullement négligés.

Un exemple de ce type illustre la limite ténue, chez Glaréan, entre la correction d’un passage corrompu et la rectification des propos de l’auteur. Dans ce cas précis, l’humaniste s’élève peut-être contre la tradition scolaire qui, comme le signale Rouziès, se servait de ce passage du *Bellum Iugurthinum* (17-19) pour enseigner la géographie de l’Afrique ; en témoignent en effet les mappemondes qu’on trouve parfois dans les manuscrits³⁹.

En revanche, les compétences d’historien de Salluste ne sont pas remises en cause, puisqu’en matière de vérité historique, Glaréan affirme accorder plus de crédit à l’autorité de Strabon et de Salluste qu’à celle de Tite-Live⁴⁰. C’est du reste pour une explication historique que l’exégète contourne exceptionnellement la règle qu’il a édictée concernant le format de

³⁷ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 17 : *Ita habent Aldi et Gothi codices.*

³⁸ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 37. On relèvera, concernant Tite-Live, la contradiction apparente avec ce qu’affirme l’humaniste dans l’épître dédicatoire de ses *Annotationes* à César (*In C. Iulii Caesaris... Annotationes*, fol. [A1]v) : *In Caesare nemo ut in Livio, geographica culpare potest.* Il est toutefois possible qu’*ut in Livio* signifie « comme c’est en revanche le cas chez Tite-Live ».

³⁹ É. Rouziès, « Salluste dans les bibliothèques du XV^e siècle », p. 34.

⁴⁰ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 87 : *Pluris facio Strabonis Sallustii quam Livii in veritate historiae auctoritatem.* Dans l’épître dédicatoire des *Annotationes* à César, le commentateur tisse un lien direct entre précision géographique et vérité historique ; à la suite du passage cité ci-dessus (n. 35), il écrit : *Nam ea in re mire cautus fuit Caesar : nemo fabulas, quippe cujus historiae veritatem ne inimicissimi quidem aut reprehendere, aut culpare potuerunt.*

ses notes (la primauté des *annotationes* brèves sur le *commentum* long) : cette note de cinq pages a pour point de départ les Gaulois qui apparaissent à la fin du *Bellum Iugurthinum* (114, 1). Au cours de sa digression, il prête une attention particulière à un thème très important pour lui, l'histoire et la langue des Suisses⁴¹ ; ceux-ci sont présentés comme les héritiers des Helvètes de l'Antiquité :

*Veteris Galliae veram imaginem habent hodie Helvetii libertate et populari dominio, praeterea linguam veterem Gallicam et mores. Deinde Sequani, Rhenani et ferme Rhenus [...] linguam suam cum nostra Celtica miscuere ; quae Germanorum lingua in thematis a Celtica non admodum distat, pronuntiatione vero et diphthongis multum*⁴².

Les Helvètes d'aujourd'hui, par la liberté et la souveraineté de leur peuple, offrent une image authentique de l'ancienne Gaule ; de plus, ils parlent l'ancienne langue gauloise et possèdent ses mœurs. Par la suite, les Séquanes, les Rhénans et presque le Rhin [...] ont mêlé leur langue à notre celte ; cette langue germanique ne diffère pas complètement du celte par ses thèmes, mais beaucoup par la prononciation et les diphtongues.

Glaréan aborde plus longuement ce sujet dans son commentaire à César, paru la même année à Fribourg. Jean-Claude Margolin y relève en particulier la réflexion de Glaréan sur les origines des noms géographiques suisses, ainsi que le postulat selon lequel la langue helvétique de son temps découlerait de la langue celte ou gauloise ; Glaréan considère d'ailleurs que ce sont les Suisses qui sont les véritables descendants des anciens Gaulois, et non les Français⁴³.

Parmi ses autres intérêts figure la métrique, qu'on ne s'attend pas à trouver dans le commentaire d'un texte en prose ; or, un passage de Salluste a paru à Glaréan être une partie d'un hexamètre épique :

*[...] 'Jamque dies consumptus erat' : quae est hephthemeres heroica et syllaba longa, hoc est, carminis heroici quatuor primi pedes. Casum an studio ab auctore factum, incertum. Livius tamen ita orsus est historiam Romanam, si Quintiliano auctori in primis gravi quicquam credimus. Sed et sesquiberoicum carmen apud auctorem Livium libro secundo decadas tertiae, ostendimus in annotationibus in eundem editis*⁴⁴.

[...] « et déjà le jour s'était consumé » : ces mots constituent une hepthémimère héroïque et une syllabe longue, c'est-à-dire les quatre premiers pieds du mètre héroïque. On ne sait si cela est dû au hasard, ou si l'auteur l'a fait délibérément. Tite-Live a pourtant commencé ainsi son histoire, s'il faut en croire Quintilien. Or il y a aussi un mètre héroïque et demi chez Tite-Live, au deuxième livre de la troisième décade : nous l'avons montré dans les annotations que nous avons publiées sur cet auteur.

L'humaniste, en parlant de quatre pieds, tient compte du *quum* qui suit le lemme⁴⁵ ; la césure hepthémimère se place après la septième syllabe (donc entre *erat* et *quum*) ; on obtient

⁴¹ Glaréan est l'auteur d'un éloge de la Suisse, l'*Helvetiae Descriptio*, paru en 1514 et augmenté d'un commentaire de Myconius en 1519. On y décèle déjà son goût pour la géographie, l'histoire et la langue de son pays.

⁴² H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 87-88.

⁴³ J.-C. Margolin, « Glaréan, commentateur du *De bello Gallico* », p. 183-212. Voir aussi, du même auteur, « Science et nationalisme linguistiques, ou la bataille pour l'étymologie au XVI^e siècle », *The Fairest flower : the emergence of linguistic national consciousness in Renaissance Europe*, Florence, Accademia della Crusca, 1985, p. 139-165, en particulier p. 149-157 sur le débat linguistique entre Bovelles et Glaréan.

⁴⁴ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 72.

⁴⁵ *Quum* est la graphie choisie par Cratander ; les éditeurs modernes impriment *quom*.

ainsi la séquence dactyle, spondée, dactyle, spondée (*jāmquē dī/ēs cōn/sūmptūs ē/rāt / / quūm*)⁴⁶. Glaréan penche probablement pour un procédé volontaire de la part de Salluste, faute de quoi il n'aurait pas signalé le cas similaire de Tite-Live ; ce dernier est cependant plus sûr, car il est attesté par l'autorité de Quintilien. Ce parallèle fournit en outre au commentateur l'opportunité de renvoyer à ses travaux sur l'historien augustéen ; mais étrangement, ce commentaire est mentionné au passé, alors qu'il paraîtra en 1540⁴⁷. Identifier un rythme métrique dans un texte en prose est plutôt remarquable pour l'époque. Les exégètes humanistes citent fréquemment des passages de poètes dans leurs notes, par exemple pour souligner des ressemblances thématiques avec le texte commenté, mais ils y cherchent rarement des mètres. La sensibilité et le goût de Glaréan pour la métrique sont notamment visibles dans le commentaire qu'il consacre aux comédies de Térence et qui paraît en 1540. Du reste, il a vraisemblablement préparé ses notes à Térence, Salluste, César et Tite-Live à la même période, soit la fin des années 1530⁴⁸.

D'autres notes présentent un jugement esthétique ou moral. Ainsi, à propos d'un passage du *Catilina* où un conjuré est interrogé par le sénat, Glaréan souligne la qualité de la narration, puis conclut avec une remarque moralisante :

[...] *Sed vide ut oppido eleganter voluerit Sallustius impostoris tergiversationem lectori ob oculos poneret. Nam ita facere solent qui omnia et simulant, et dissimulant*⁴⁹.

[...] Mais vois comme Salluste, de manière fort élégante, a voulu présenter aux yeux du lecteur la tergiversation de l'imposteur. Car c'est ainsi qu'agissent d'ordinaire ceux qui simulent et dissimulent tout.

Salluste est apprécié pour sa propension à donner des leçons éthiques au lecteur au moyen d'une narration efficace ; somme toute, aux yeux d'un humaniste comme Glaréan, le récit de l'historien représente l'union idéale du *delectare* et du *docere*. Dans cette note, sur le plan formel, l'expression *vide ut...* évoque la façon dont un professeur s'adresse à ses étudiants ; elle est utilisée à plusieurs reprises dans les *Annotationes*. Dans la seconde phrase, l'usage des verbes *simulare* et *dissimulare* renvoie bien sûr à *fingere* et *dissimulare* du passage de Salluste, mais Glaréan songeait peut-être aussi à la personnalité de Catilina décrite au début de l'œuvre (5, 4, 2 : *simulator ac dissimulator*).

Enfin, si on a déjà montré la défiance de Glaréan à l'égard des savants de son époque, une autre note montre qu'à l'inverse il est très attaché à l'*auctoritas* des auteurs antiques. Ainsi, à la lecture d'un passage du *Bellum Iugurthinum* (29, 5, 4), le commentateur est embarrassé par l'expression *per satyram legem* :

⁴⁶ Ce passage est encore connu des spécialistes de Salluste : voir S. Koster, 'Poetisches bei Sallust', *Tessera : Sechs Beiträge zur Poesie und poetischen Theorie der Antike*, Erlangen, Universitätsbund Erlangen-Nürnberg, 1983, p. 56 ; E. Skard, *Ennius und Sallustius*, Oslo, Dybwad, 1933, p. 76, qui précise : « Bekannt ist der Hexameteranfang Jug. 98.2 *iamque dies consumptus erat* ». Je remercie A. J. Woodman de m'avoir signalé ces références.

⁴⁷ H. Glaréan, *In omneis, quae quidem extant, T. Livii... decadas, annotationes, cum ejusdem chronologia in totam Romanam historiam, nunc primum non sine foenore recognita...*, Bâle, M. Isengrin, 1540 [USTC 661957]. La note à laquelle Glaréan fait référence se trouve à la p. 56r.

⁴⁸ Les trois derniers sont cités ensemble au début des annotations à César à propos de leur style respectif (*In C. Iulii Caesaris... Annotationes*, p. 1) : *Porro cum Livius sit copiosissimus, Sallustius brevissimus, Caesar, ut commentatorem decuit, mediocris est, planus, tersus, simplex, minimeque affectatus* [...].

⁴⁹ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 23.

*Neque hanc legem apud quempiam alium memini me legere auctorem. [...] Quae unde aut quibus auctoribus doceant, haud scire possum. Eadem Perottus et alii nostrae tempestatis auctorum expositores identidem inculcant, sed auctorum testimonia videre vellem*⁵⁰.

Je ne me souviens pas d'avoir vu cette loi chez un autre auteur. [Il cite ensuite l'explication de Soldi et de Bade selon laquelle une *lex satura* est une loi qui en contient plusieurs et qu'on vote en une fois.] Je n'arrive pas à savoir d'où et de quels auteurs ils tiennent ces informations. Perrotti et d'autres interprètes de notre temps nous le rabâchent sans cesse, mais je voudrais voir les témoignages des auteurs.

La défiance qu'éprouve Glaréan à l'égard des commentateurs précédents est inversement proportionnelle à l'importance qu'il donne aux affirmations des anciens ; sans de telles *auctoritates*, il refuse tout simplement d'accorder du crédit aux clarifications de ses prédécesseurs. En l'occurrence, l'explication de l'expression *lex satura* est due à Festus et son abrégiateur Paul Diacre, qui sont cependant rarement nommés dans les commentaires⁵¹.

CONCLUSION

Du point de vue de la fortune éditoriale, les *Annotationes* de Glaréan ont connu un certain succès, puisqu'elles ont été rééditées six fois jusqu'en 1607, sans compter leur présence dans les éditions composites. Il est difficile de déterminer précisément le lectorat visé par l'humaniste suisse, même si certaines expressions professorales qu'il emploie évoquent le contexte académique. Cratander en tout cas destinait explicitement son édition de 1529 aux *literarum candidati*, donc à un public étudiant.

Sur le plan du contenu, les *Annotationes* de Glaréan s'écartent considérablement des commentaires du xv^e siècle. Alors que ces derniers servaient à l'apprentissage élémentaire de la langue et de l'histoire romaine, l'exégèse glaréanienne s'oriente vers les problèmes philologiques et vers des thématiques géographiques et historiques. Comme le remarque Patricia Osmond dans son article sur la réception du commentaire de Valla, ce changement herméneutique semble spécifique à l'humanisme du nord de l'Europe, puisque l'Allemand Johann Rivius publie un commentaire à Salluste du même type l'année suivante, en 1539⁵². Avant Glaréan et Rivius, d'autres humanistes s'étaient attaqués aux passages corrompus, par exemple Béroalde l'Ancien, mais ils corrigeaient directement le texte, sans s'embarrasser d'un débat exégétique. Glaréan est le premier à faire de la critique textuelle le sujet central de son commentaire. Son approche suppose cependant quelques ambiguïtés, en particulier quand il est question de géographie : dans certains cas, on ne sait en effet s'il rectifie les erreurs des copistes ou les approximations de l'auteur.

S'il a tendance à dénigrer ses prédécesseurs, c'est que Glaréan veut apporter de la nouveauté à l'exégèse sallustéenne, en adoptant un format de notes pratique et léger. Les rares dérogations à cette approche concernent des thèmes qui lui sont chers, comme la géographie, la métrique ou l'histoire helvétique.

⁵⁰ H. Glaréan, *In C. Crispi Sallustii... Annotationes*, p. 45.

⁵¹ Festus *s.v.* *Satura* (L 416).

⁵² P. J. Osmond, « The Valla Commentary on Sallust's *Bellum Catilinae* », p. 39.

BIBLIOGRAPHIE

- MARGOLIN, J.-C., « Glaréan, commentateur du *De bello Gallico* », *Présence de César. Hommage au doyen M. Rambaud*, éd. R. Chevallier, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 183-212.
- OSMOND, P. J., « Sallustius Crispus, Gaius », *Catalogus Translationum et Commentariorum*, vol. VIII, éd. V. Brown, Washington, Catholic University of America Press, 2003, p. 186-326.
- OSMOND, P. J., ULERY JR., R. W., « Sallustius Crispus, Gaius. Addenda et Corrigenda », *Catalogus Translationum et Commentariorum*, vol. X, éd. G. Dinkova-Bruun, J. Hankins, R. A. Kaster, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2014, p. 375-391.
- OSMOND, P. J., « The Valla Commentary on Sallust's *Bellum Catilinae*: Questions of Authenticity and Reception », *On Renaissance Commentaries*, éd. M. Pade, Hildesheim/Zürich/New York, Olms, 2005, p. 29-48.
- ROUZIES, É., « Salluste dans les bibliothèques du XV^e siècle », *D'une Antiquité l'autre. La littérature antique classique dans les bibliothèques du XV^e au XIX^e siècle*, éd. C. Volpilhac-Augier, Lyon, ENS, 2006, p. 29-48.